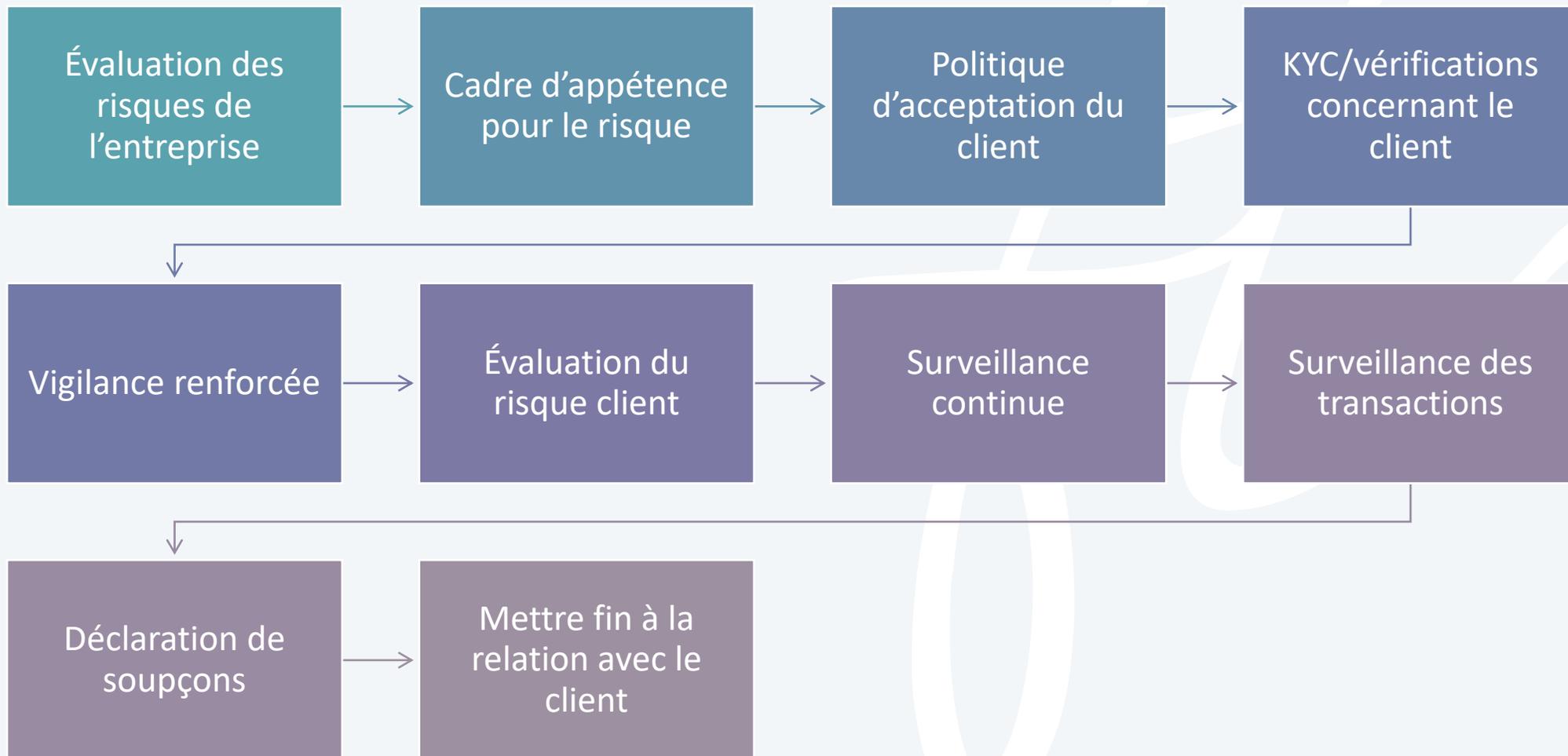


Session « AML Tuesdays » n° 18 :

Gestion des risques liés aux relations avec les clients, surveillance continue, stratégies de sortie

11 juin 2024

Étapes clés - Gestion du risque client



Cadre d'appétence pour le risque



Cadre d'évaluation des risques (RAF)

- Le conseil d'administration, la direction et les employés disposent d'un cadre qui facilite l'identification et la gestion des opportunités et des risques lorsque l'appétence pour le risque est bien défini.



Appétence pour le risque

- Il s'agit de permettre à une organisation de prendre des risques calculés dans le cadre d'une stratégie à long terme. Imposer des contraintes sur les activités (Milliman).
- Le niveau global et les types de risques



Capacité de risque

- Le montant maximum absolu de risque que l'organisation peut prendre à ce moment-là



Limites de risque

- L'appétence pour le risque doit définir les paramètres qualitatifs ou quantitatifs
- Mesure du montant global de ce risque.
- Les limites de risque doivent être mesurables et spécifiques.



Tolérance au risque

- Variabilité acceptable des limites de risque
- Le dépassement d'un seuil de tolérance au risque doit servir d'alerte à la direction et donner lieu à des actions visant à réduire la position de risque.

Appétence pour le risque

1

Appétence pour le risque
en matière de sanctions
ONU/UE/OFAC

2

Appétence pour le risque
pour les juridictions à
haut risque

3

Appétence pour le risque
à l'égard des clients à
haut risque

4

Appétence pour le risque
à l'égard des industries,
des activités ou des
produits spécifiques

Appétence pour le risque - Sanctions

Personne/entité figurant sur la liste

Proches collaborateurs

Membres de la famille et proches

50 % de la propriété

Personnes et entités contrôlantes

Industries faisant l'objet de sanctions sectorielles

Biens à double usage

Appétence pour le risque - Juridictions à haut risque

Juridictions à haut
risque Liste de Monaco

Juridictions à haut
risque Liste noire du
GAFI

Juridictions présentant
un risque élevé de
fraude fiscale

Juridictions présentant
des risques élevés de
corruption

Juridictions figurant sur
la liste grise du GAFI

Appétence pour le risque à l'égard des clients



KYC/vérifications concernant le client

KYC/vérifications concernant le client doivent être effectuées à différents stades du cycle de vie du client

Les KYC/vérifications concernant le client sont effectuées avant l'ouverture du compte, afin d'identifier et de vérifier le client potentiel.

Les opérations périodiques de KYC/vérifications concernant le client aident l'institution à s'assurer que les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme sont identifiés et évalués en temps utile, et que des mesures d'atténuation appropriées sont prises pour faire face aux risques identifiés.

Processus de KYC/vérifications concernant le client

Identification des clients

Identifier l'identité du client. Il s'agit notamment de vérifier leur nom, leur adresse, leur date de naissance et d'autres informations pertinentes

Diligence raisonnable à l'égard des clients

Collecte d'informations supplémentaires sur le client. Par exemple, des détails sur leurs antécédents professionnels, leurs états financiers et leurs références.

Évaluation des risques

Évaluation du risque pour déterminer le niveau de risque associé au client

Vigilance renforcée

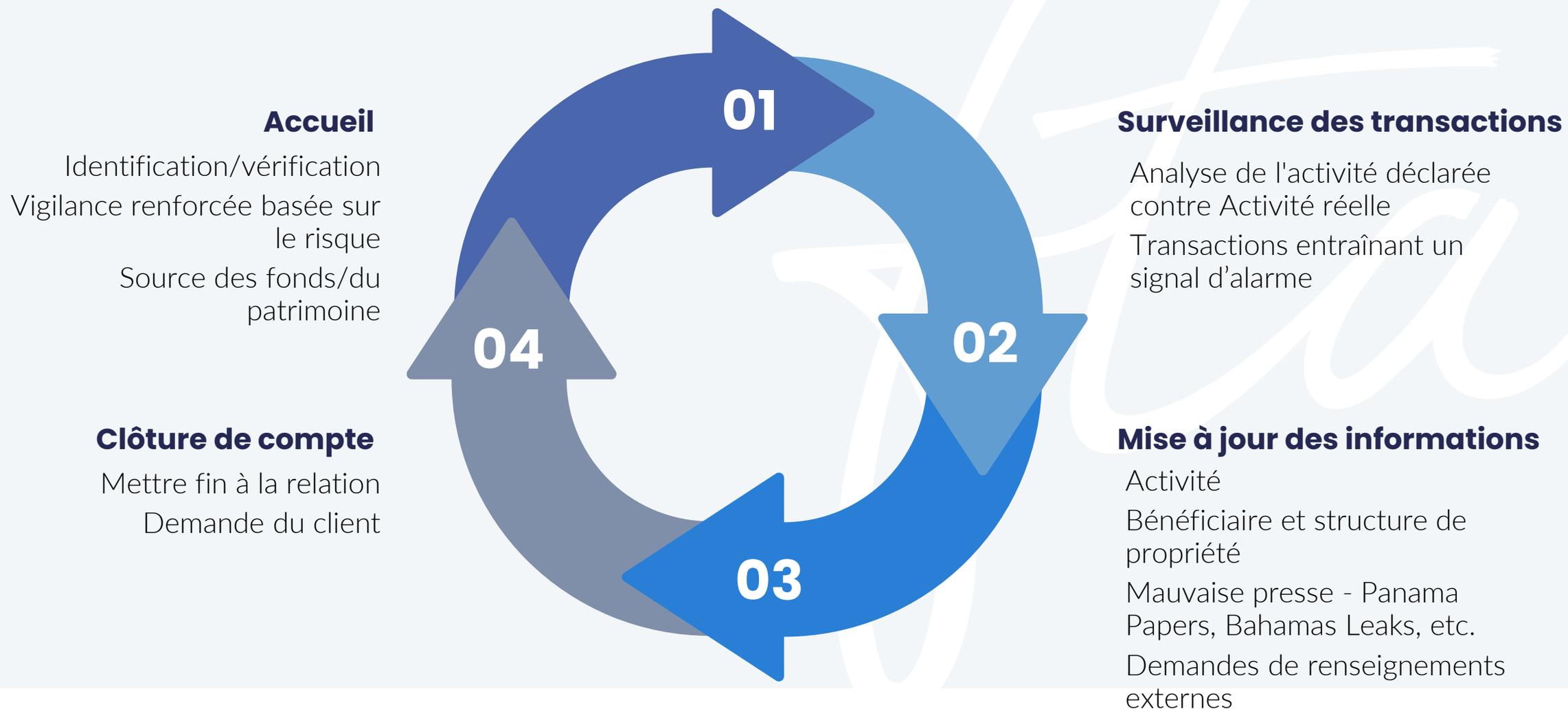
Dans les cas à haut risque, la réalisation de la vigilance renforcée

Surveillance des transactions

Signaler les schémas inhabituels ou les transactions importantes qui s'écartent du comportement habituel.

Signaler une activité suspecte

KYC/vérifications concernant le client



Profilage du client

1

Informations sur le client

2

Profil financier

3

Vérification médiatique

4

**Informations sur la source
des fonds/du patrimoine**

5

Canal de livraison

6

Examen des sanctions

Mise à jour des informations sur les vérifications concernant le client

Examen périodique

- Examen des sanctions
- Filtrage de la mauvaise presse
- Mise à jour de la structure de propriété
- Mise à jour des informations KYC

Déclencher un examen

- Alerte sur les transactions
- Demande de renseignements externe
- Changement dans la structure de propriété
- Changement significatif d'activités

Surveillance continue

Incohérences dans le schéma ou le comportement transactionnel du client

Changements importants dans le profil du client - changement d'activité, changement de juridiction

Changements dans la valeur ou le volume des transactions

Divergence par rapport au schéma transactionnel habituel du client ; et

Pics de dépôts ou de retraits

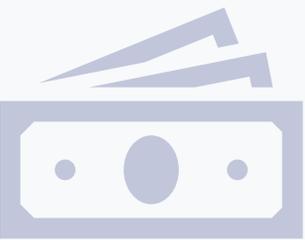
Paiements à/de la part de tiers inconnus

Pics d'activité de trésorerie

Transactions liées à des produits à haut risque - biens à double usage

Changements dans la géographie de la transaction ou dans les parties concernées

Surveillance continue - Informations complémentaires



Informations/documents
sur la source des fonds



Relevés bancaires



États financiers



Factures/bons de
commande/documents
d'expédition



Contrats



Registres des transactions



Évaluations



Documents
d'incorporation

Surveillance continue - Discussion de cas 1

Informations sur le client

Risque moyen Client - Personne physique
Résident de Monaco
Nationalité - UE
Profession - Ancien pilote
Source de richesse déclarée - Salaire
Épargne déclarée < 500 000

Transferts entrants

300 000 en dehors de l'UE
250 000 dans l'UE
600 000 en dehors de l'UE

Demande de renseignements

Source de financement en dehors de l'UE
Coordonnées de paiement de l'expéditeur et du bénéficiaire
Relation
Explication de la différence entre l'épargne déclarée et la transaction

Surveillance continue - Discussion de cas 2

Informations sur le client

Risque moyen Client Entité légale
Non-résident
Activité - Commerce général
Juridictions d'opération - en dehors de l'UE
Chiffre d'affaires annuel 10M

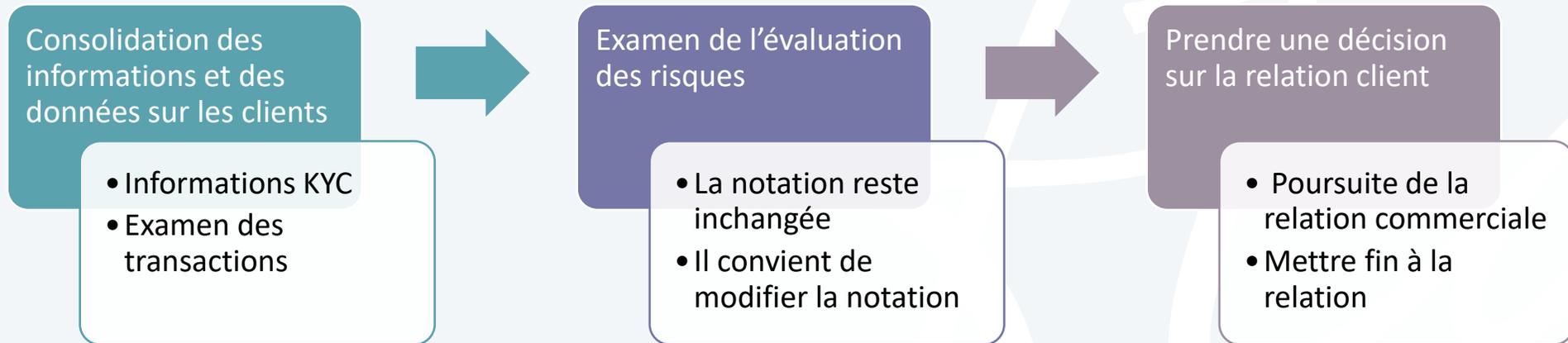
Transferts entrants

Cinq transferts entrants dans un délai de 3 mois
2 millions d'euros par transaction en dehors de l'UE
8 millions de transactions sortantes en dehors de l'UE

Demande de renseignements

Contrat
Informations sur la contrepartie
Documents d'expédition
Contrôle des marchandises
Sélection des contreparties
Objet des transactions entrantes et sortantes

Surveillance continue



Stratégie de sortie - Discussion de cas

Relations à long terme avec les clients

L'équipe de conformité a identifié la mauvaise presse (implication de la personne dans une enquête sur un crime financier majeur qui fait la une de l'actualité).

Une partie des fonds faisant l'objet des enquêtes criminelles a été déposée auprès de l'institution.

Stratégies de sortie

1

Impossibilité de collecter des informations actualisées sur les vérifications concernant le client

2

Impossibilité de collecter les informations/documents nécessaires à la transaction

3

Amendes réglementaires

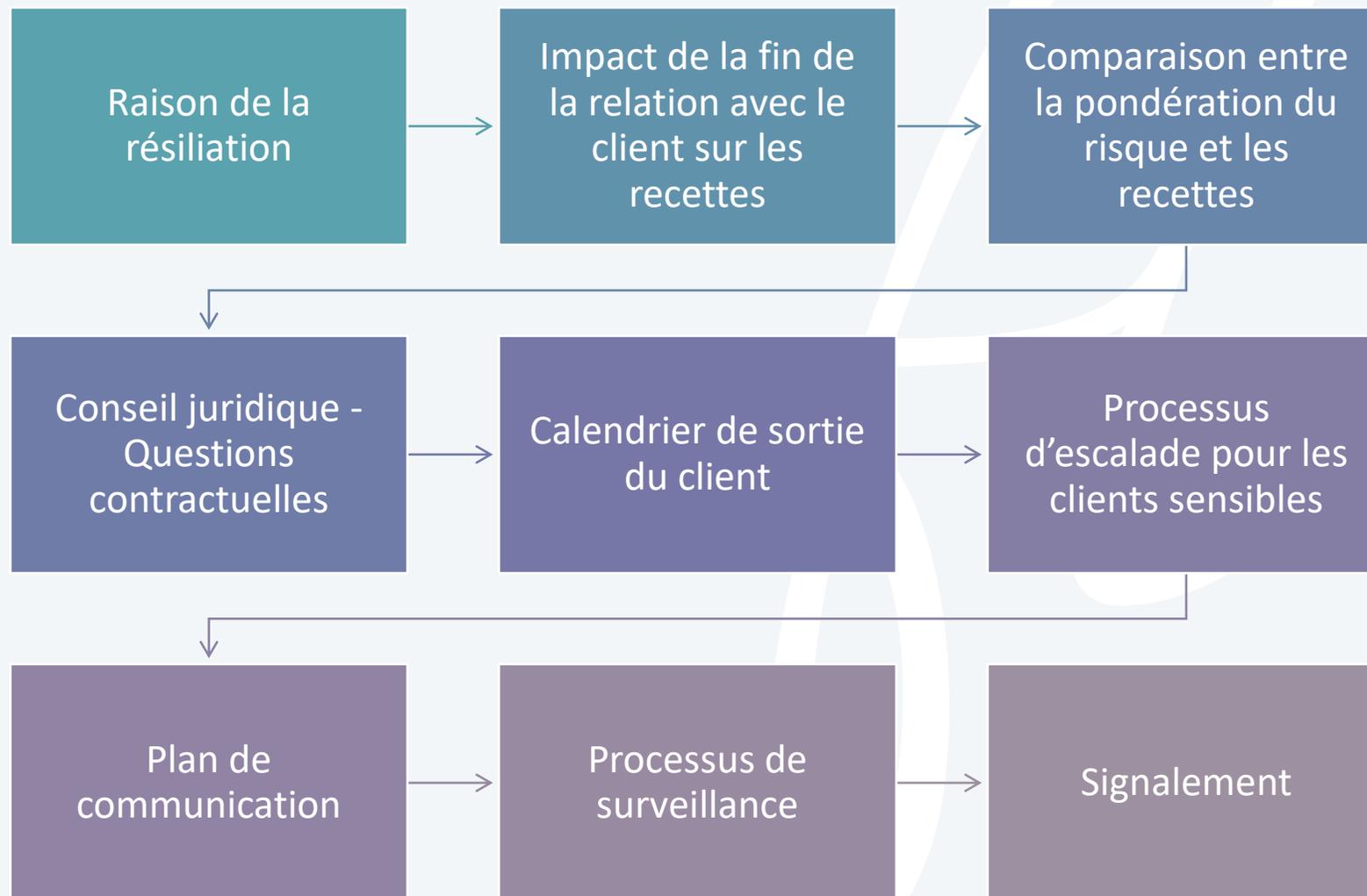
4

Atteinte à la réputation

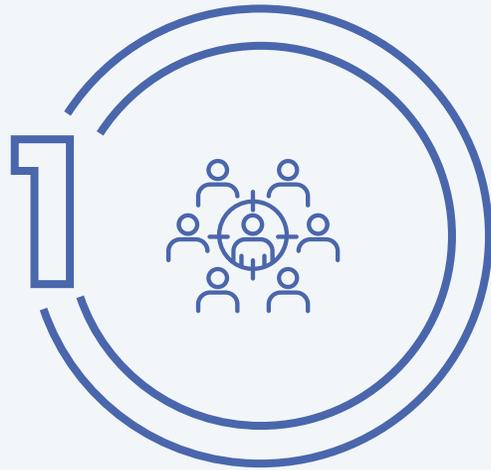
5

Appétence pour le risque

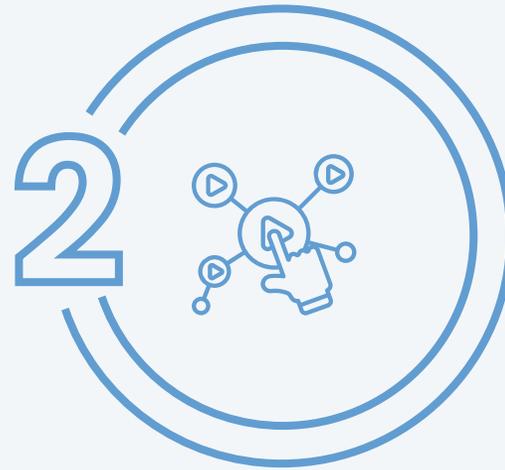
Surveillance continue - Stratégies de sortie



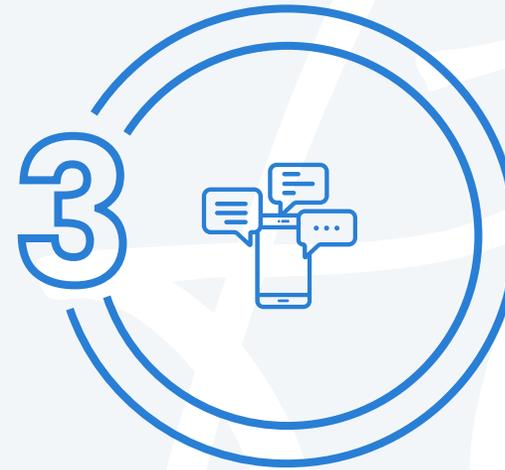
Surveillance continue - Défis



Mise en place d'un système de surveillance évolutif et efficace capable de traiter un grand volume de données en temps réel



**Nombre élevé d'alertes faussement positives
Contraintes de ressources - volume élevé d'examens manuels**



**Manque de données en temps réel et de qualité des données
Possibilité de rater des transactions ou des tendances sensibles au facteur temps**



Capacité et aptitude des ressources suffisantes

Je vous remercie

Financial Transparency Advisors GmbH
Zieglergasse 38/7/1070 Vienna, Austria

Phone: +43 1 890 8717 11

www.ft-advisors.com

<http://www.ft-advisors.com>

Prochaine session :

25 juin 2024

Sujet :

Clients à haut risque, mesures
de vigilance renforcée (y
compris la vérification des la
source des fonds/du
patrimoine)

Organisateur et animateur du jour : Tamar Goderdzishvili